



DATES D'ORDRE DE SERVICE POSTERIEURE A LA DATE DE LA FACTURE

Par **SoGreen45**, le **28/01/2015** à **16:44**

Bonjour,

Notre Syndic facture une intervention de réparation du portail coulissant extérieur avec une facture datée du 24/04/2014.

L'intervention de l'entreprise en charge du contrat de maintenance est elle datée du 19/04/2014.

Enfin, l'ordre de service du SYNDIC est daté du 01/09/2014, soit presque 5 mois après l'intervention.

Hors, le Conseil Syndical avait refusé le devis que le SYNDIC nous avait transmis le 26/08/2014.

Pouvons-nous faire annuler cette facture au titre que l'ordre de service a été fait dans le but évident de justifier la facturation d'une intervention refusée par le Conseil Syndical ?

Merci pour votre retour

Par **pieton78**, le **01/02/2015** à **17:50**

La solution serait que cette facture ne soit pas approuvée par l'A-G. Mais attention le syndic n'a pas besoin d'autorisation pour faire effectuer une réparation sur une porte (sécurité)